



# Comment les Etats-Unis pays industriel soutiennent leur agriculture

Nos lecteurs trouveront ci-dessous une analyse de la loi sur le soutien des prix agricoles, récemment votée aux Etats-Unis. Cette analyse est basée sur le texte même de la loi éclairé par l'excellent condensé qui en a été publié par la « Revue de l'Agriculture » belge, sous la signature de M. R. Grooten, conseiller-adjoint aux services économiques du Ministère de l'Agriculture belge.

Aux Etats-Unis, l'agriculture est considérée comme une branche essentielle de l'économie nationale. C'est pourquoi elle trouve dans la politique officielle un appui constant et organisé. L'expression la plus complète de cette politique est donnée par le système de soutien des prix agricoles appliqué depuis une vingtaine d'années chez nos voisins d'outre-Atlantique.

**UNE LOI NOUVELLE**

L'Agricultural Act de 1948, basé du système au cours de ces deux dernières années venant à expiration le 31 décembre 1949. Une nouvelle loi était donc nécessaire. Sa préparation et son adoption ont fait l'objet de débats favorables aux agriculteurs (plan Gore, plan Anderson), les autres moins favorables (plan Brannan).

C'est finalement le projet Anderson qui fut adopté et voté. Dans ses grandes lignes, il ressemble beaucoup à la loi précédente appliquée jusqu'en 1948, mais il apporte plus que jamais le soutien des prix agricoles.

**BASES ET CONDITIONS**

Pour bien saisir cette politique, il convient de dégager d'abord les bases et les conditions du programme de soutien des prix. Nous distinguerons : la classification des produits — et les conditions dans lesquelles tel ou tel de ces produits bénéficie du système.

**Classification des produits :** Les produits agricoles sont classés comme suit :

a) les produits de base (maïs, blé, coton, riz, arachides, tabac). Ils bénéficient de mesures de soutien particulièrement favorables.

b) les produits spécifiquement désignés (par exemple : laine, produits laitiers, pommes de terre, miel, etc.). Le soutien des prix leur est appliqué d'office mais le niveau de soutien peut être inférieur à celui prévu pour les produits de base.

c) les produits non dénommés. Pour ceux-ci, le soutien des prix est facultatif. Il ne peut intervenir que dans certaines conditions.

**2.) Conditions requises pour bénéficier du soutien des prix :**

Le bénéfice du soutien des prix dépend de l'application volontaire par les producteurs de mesures destinées à régler le volume de la production et des ventes ; réduction des superficies ensemencées, et des quantités récoltées sur le marché.

Passons maintenant aux particularités de la nouvelle loi : nouvelle formule de la parité — niveau de soutien plus élevé.

**NOUVELLE FORMULE DE PARITE**

Rappelons quelle est la définition de la parité : c'est un prix fixé pour chaque produit après calcul de certaines données, et tel qu'il assure au producteur un pouvoir d'achat jugé convenable par les agriculteurs d'une part et le gouvernement d'autre part.

En 1950, les calculs pour établir le prix de parité sont basés sur une période de référence très récente : les dix dernières années. Ainsi, pour 1950, la période de référence sera 1940-49.

Pour obtenir le prix de parité d'un produit quelconque, on multiplie le prix de référence ajusté du produit par l'indice de parité.

Le prix de référence ajusté est la moyenne des prix du produit au cours des dix dernières années, divisé par le rapport existant entre l'indice général des prix agricoles perçus par les agriculteurs pendant les dix dernières années et l'indice des prix perçus pour ces produits au cours de la période 1909-14 (ce dernier égal à 100 par définition).

(Cela revient en somme à multiplier la moyenne des prix du produit pendant les dix dernières années, par le rapport existant entre l'indice des prix payés et l'indice des prix perçus par les agriculteurs au cours des dix dernières années).

A noter que, pour opérer la transi-

tion entre les nouvelles et les anciennes dispositions, on adoptera, pour les six produits de base (maïs, blé, coton, riz, arachides, tabac) récoltés en 1950 à 1953 comprises, la parité la plus favorable de celles calculées suivant l'ancienne et la nouvelle formule.

**NIVEAU DE SOUTIEN PLUS ELEVE**

Le niveau de soutien varie suivant les catégories de produits dont la classification a été exposée plus haut :

1.) Produits de base : Les prix sont soutenus uniformément à 90% de la parité pour la récolte 1950, entre 80 et 90% pour la récolte 1951. En 1952, le pourcentage, obligatoirement inférieur à 90%, dépendra du rapport entre l'offre totale et l'offre normale ; on estime qu'il s'établira entre 75 et 90% de la parité. Pour le tabac, le niveau est fixé de toute façon à 90%.

2.) Produits spécifiquement désignés : le taux de soutien varie selon les produits (60 à 90% pour la laine, 75 à 90% pour les produits laitiers, etc.).

3.) Autres produits : Le Secrétaire à l'Agriculture peut fixer pour ces produits un niveau de garantie, forcément inférieur à 90% de la parité, en tenant compte de différents facteurs tels qu'équilibre entre l'offre et la demande, possibilité de conservation et de stockage, etc.). Deux conditions sont expressément imposées : des fonds doivent être disponibles à cet effet ; la production doit être limitée.

Les prix de soutien sont fixés et publiés par le Gouvernement le plus tôt possible avant la récolte.

Notons enfin que pour certains d'entre eux, le soutien peut être fixé au-dessus de 90% de la parité, après débat public, s'il y a pénurie grave ou nécessité absolue d'augmenter la production de telle ou telle denrée.

SILENCE  
CONFORT  
VITESSE  
ECONOMIE

Aucune voiture ne possède autant de qualités que la

## VEDETTE 1950 AUTOTRACTOR

49, RUE MASSICAULT — TUNIS

## La suppression des contingents

(Suite de la 1ère page)

Publics, les intérêts par trop égoïstes qui pourraient les influencer.

En ce qui concerne la libération des échanges, l'action que mène le C. G. A., tant dans la Métropole qu'en Algérie, mérite d'être étudiée de très près afin de présenter un point de vue unique qui tienne compte des intérêts conjugués du bloc économique Métropole-Afrique du Nord. Si, avec juste raison, les concours de la profession est une nécessité, il faut encore que la profession présente une ou des solutions très étudiées.

Le point de vue sur lequel elle doit appuyer, c'est que la libération des échanges doit se faire d'abord, entre pays à économies complémentaires et non entre pays à économies concurrentes.

Dans cette recherche des pays dont la libération des échanges, il faut privilégier nos productions, où la libération des échanges doit permettre une harmonisation, l'économiste qui se pique de réalisme se défend de faire du sentiment.

Il a certes raison, mais l'esprit de justice demande malgré tout qu'avant de conclure des accords avec des pays ex-ennemis ou cobelligérants, la Métropole ne néglige pas pour autant des pays liés à elle. C'est ainsi que la Tunisie, à son économie imbriquée avec celle de la Métropole et ce, non pas depuis 50 ans seulement, mais depuis plusieurs siècles.

Il apparaît ainsi que dans le cadre de la libération des échanges, il soit d'abord nécessaire de mettre au point les échanges entre les trois pays nord-africains et les échanges de ces trois pays avec la Métropole. Les uns et les autres y trouveraient certainement quelques avantages.

Cela pourrait être le premier travail auquel l'agriculture de la Régence pourrait se livrer avec fruit.

R. LUCIEN,

pre industrie ; celle-ci cherche, en effet, les clients lointains alors qu'elle a sa porte une masse qui est en mesure d'assurer son existence pendant des décades.

Ce que nous considérons ainsi comme une erreur de direction provient peut-être de Colbert, lorsqu'il a développé nos manufactures en vue principalement de l'exposition. Ceci répondait heureusement aux conditions économiques de l'époque et c'est grâce à notre agriculture que notre industrie a pu connaître son essor. Les conditions ont changé ; avec elles les solutions doivent changer.

L'industrie et l'agriculture doivent s'appuyer pour tendre vers un équilibre harmonieux dont la libération des échanges est un des moyens d'accomplissement.

Aussi est-ce avec juste raison que le « Colon Français de Tunisie » proclame, le 20 mai 1950, que la collaboration de la profession agricole est une nécessité.

Cette collaboration ne dépend que des agriculteurs eux-mêmes, mais pas seulement de leurs dirigeants, présidents de syndicats, d'associations, de coopératives, ou de Chambres Consulaires ; elle dépend du paysan lui-même, de l'homme du bled, qui doit faire l'effort de sacrifier quelques heures de temps en temps pour l'étude de questions qui dépassent ses soucis journaliers.

La masse agricole, non divisée, doit contrebalancer auprès des Pouvoirs

**AGRUMICULTEURS !**

Comme l'a dit Rebour, il vous faut fumer abondamment !  
Comme l'a écrit Chevallier, la potasse confère aux agrumes, densité — fermeté — sucre et supprime la boursofflure.

Enfouissez dès juin, 5 kgs (la valeur de 3 kgs d'oranges) par arbre, de l'engrais spécial :  
10 — 9 — 10 « S »

**POTASSES D'ALSACE**  
O. N. I. A.  
100, rue de Serbie — Tél. 76.11

## NOUVELLES DISPOSITIONS réglementant les Transports privés automobiles de marchandises

L'attention du public est appelée sur les nouvelles dispositions réglementant les transports privés automobiles de marchandises. (Décret du 25 mai 1950 et arrêté du Directeur des Travaux Publics du 25 mai 1950).

**I. — CARTE DE TRANSPORT PRIVE**

L'autorisation actuelle de transport privé est remplacée par une carte de transport privé qui, une fois délivrée, après avis de la Commission Spéciale créée à cet effet, reste acquise à son titulaire tant que celui-ci continue à exercer l'activité au titre de laquelle elle lui a été délivrée.

Les intéressés seront toutefois tenus de faire confirmer annuellement cette carte en justifiant simplement qu'ils sont toujours couverts par les assurances réglementaires et après avoir fait subir à leurs véhicules la visite technique de réception. Cette formalité pourra être accomplie dans les principaux centres de la Régence, selon les modalités qui seront portées par voie de presse à la connaissance du public.

**II. — OBTENTION DE LA CARTE DE TRANSPORT PRIVE**

Pour obtenir une carte de transport privé, les candidats devront adresser au Service des Transports outre la demande habituelle sur un imprimé distribué par le Service des Transports, toutes les justifications nécessaires à la commission de délibérer en connaissance de cause. Toute demande incomplète ou insuffisante risquerait de faire perdre du temps au candidat.

Les intéressés doivent notamment faire la preuve irréfutable que leur industrie, leur commerce ou leur exploitation comporte le transport de marchandises lui appartenant, indiquant la nature de celle-ci, ainsi que le volume des transports représentant leurs besoins permanents.

**III. — REMPLACEMENT DES ANCIENNES AUTORISATIONS ACTUELLEMENT VALABLES**

La mise en place du nouveau dispositif devant nécessiter un certain temps, les autorisations actuellement en cours de validité restent provisoirement valables, mais les mentions limitant les itinéraires ne seront plus considérées comme impératives, les titulaires pouvant circuler librement sur tout le territoire à la condition que les marchandises transportées soient bien leur propriété.

Ces autorisations seront remplacées par des cartes de transport privé au fur et à mesure de leur renouvellement ou sur convocations individuelles devant la commission de transports privés de marchandises.

**IV. — Feuille de route :**  
A compter du 1er juin 1950, les

véhicules de transport privé de marchandises pourront circuler sans être munis de feuilles de route.

**V. — Marques distinctives :**  
Outre les plaques réglementaires prévues par le code de la route et les inscriptions sur le pare-brise, les véhicules de transport privé de marchandises devront être munis :

1.) A l'avant : d'un panneau placé dans la partie supérieure de la carrosserie et comportant la mention P.V. (en lettres petites capitales de 5 cm, pour les véhicules de 0 à 1 tonne ; en moyennes capitales de 8 cm, pour les véhicules de plus de 2 tonnes).

2.) A l'arrière : d'un panneau rectangulaire dont le bord inférieur devra être placé à plus de 30 cm, du sol, et comportant sur 3 lignes horizontales :

— En petites capitales : le nom du propriétaire ;  
— En petites capitales : l'activité (profession) ;  
— En moyennes capitales : la localité de base.

Tous ces panneaux doivent être visibles de jour et de nuit.

**VI. — La nouvelle réglementation dispense de toute formalité les voitures dites commerciales d'origine qui circulent librement.**

**VII. — PERSONNEL**

Les bénéficiaires de cartes de transports privés pourront, sous la réserve formelle d'être couverts contre les risques d'accident par des assurances réglementaires, transporter pour les besoins de leurs exploitations, leur personnel (ouvriers, employés) dans la limite de la capacité de leur véhicule et dans le cadre des dispositions de l'article 40 du code de la route (sécurité).

**VIII. — Sanctions :**  
L'attention des propriétaires de véhicules de transports privés de marchandises est appelée sur les dispositions spéciales auxquelles donnent lieu les infractions à la réglementation de cette catégorie de transports outre celles prévues pour les infractions aux dispositions générales sur la circulation des véhicules automobiles.

Les infractions ci-après énumérées en matière de transport privé de

marchandises sont punies des sanctions administratives et fiscales ci-dessous, indépendamment des amendes et susceptibles d'application cumulative :

a) Circulation sans carte de transport privé de marchandises :  
— Les infractions de l'espèce donnent lieu à la mise en fourrière du véhicule ou à sa confiscation, et à une amende fiscale de 100.000 francs.

b) Transport d'un tonnage (ou d'un nombre de personnes) supérieur à celui indiqué sur la carte de transports privés :  
— A la première infraction : un avertissement par lettre recommandée est adressé par la Direction des Travaux Publics à l'intéressé ;  
— A la deuxième infraction : la carte de transport est retirée pour deux mois, sans préjudice d'une amende fiscale de 10.000 francs ;  
— A la troisième infraction : la carte de transport est retirée définitivement, sans préjudice d'une amende fiscale de 10.000 à 100.000 francs.

c) Transport de marchandises n'appartenant pas au propriétaire du véhicule ou de voyageurs ne faisant pas partie de son personnel :  
— A la première infraction : la carte de transport est retirée pour deux mois, sans préjudice d'une amende fiscale de 10.000 francs ;  
— A la deuxième infraction : la carte de transport est retirée pour six mois, sans préjudice d'une amende fiscale de 50.000 francs ;  
— A la troisième infraction : la carte de transport est retirée définitivement et le véhicule est saisi effectivement et confisqué.

d) Défaut de paiement des taxes de compensation :  
— Amende fiscale de 10.000 à 100.000 francs indépendamment de la confiscation et du paiement du quintuple des droits fraudés ou compromis.

IMPRIMERIE LA RAPIDE  
Le gérant responsable  
E. COANET.

## Pour vos transports de céréales

Toute une gamme de Remorques Agricoles des meilleures marques :

- à 2 roues de 3 et 5 T.
- à 4 roues de 4 T. 500 et 6 T.

est disponible à la

### Société LE MOTEUR

54, Avenue de Carthage — TUNIS

POUR L'ETUDE IMMEDIATE  
POUR LA REALISATION RAPIDE

## de tous travaux de FORAGES D'EAU

le bureau de Tunis de

# FORAGES ET ADDUCTIONS D'EAU

S. A. R. L. Capital 12.000.000 de francs

55, Rue de Châteaudun — PARIS

est maintenant à votre disposition

### MATERIEL MODERNE - SPECIALITE DE FORAGES EN GROS DIAMETRES

TUNIS : 20, Avenue Jean-Jaurès - Tél. 36.26

Entrepôt et atelier à La Manouba

## Le prix du quintal de blé et son pouvoir d'achat

Dans un moment où la libération des échanges dans le cadre de l'O.E.C.E. ainsi que la révision et l'abaissement des droits de douane sont à l'ordre du jour et posent à l'Agriculture européenne le problème de l'harmonisation des conditions de production, il nous a paru intéressant de donner ci-dessous l'aide de renseignements fournis par l'Agence Agrapresse, les prix comparés du quintal de blé dans différents pays d'Europe et aux Etats-Unis ainsi que son pouvoir d'achat en divers biens de production dans chacun de ces pays.

I. — Pour 1 quintal de blé le producteur perçoit :

Suisse	5.128	Norvège	560	Sulfate d'ammon.	20-21%
Italie	3.645	Tunisie	427		
Luxembourg	3.570	Suisse	386		
Belgique	3.870	Pays-Bas	376		
Danemark	2.783	Italie	285		
Norvège	2.695	France Métropol.	284		
France Métropole	2.477,50	Luxembourg	143		
Etats-Unis	2.468	Belgique	124		
Tunisie	2.440	Danemark	110		
Grande-Bretagne	2.435	Etats-Unis	86		
		Grande-Bretagne	—		
		Allemagne Occ.	—		

II. — Pour acheter un tracteur (à roues, essence, 18/25 CV) il faut (nombre de quintaux de blé)

Luxembourg	147
Norvège	163
Belgique	181
Grande-Bretagne	193
Etats-Unis	199
Danemark	209
France Métropolitaine	222
Italie	234
Tunisie	248
Allemagne occidentale	253

III. — Pour acheter un tracteur (à roues, essence, 18/25 CV) il faut (nombre de quintaux de blé)

Luxembourg	147
Norvège	163
Belgique	181
Grande-Bretagne	193
Etats-Unis	199
Danemark	209
France Métropolitaine	222
Italie	234
Tunisie	248
Allemagne occidentale	253

IV. — Pour acheter un tracteur (à roues, essence, 18/25 CV) il faut (nombre de quintaux de blé)

Luxembourg	147
Norvège	163
Belgique	181
Grande-Bretagne	193
Etats-Unis	199
Danemark	209
France Métropolitaine	222
Italie	234
Tunisie	248
Allemagne occidentale	253

**La Clientèle Agricole**  
(80 % de ce pays)  
vous offre d'immenses possibilités. Ne manquez pas de la toucher au moyen de la publicité dans « La Tunisie Agricole ».

## VOUS ALLEZ VOUS MARIER

PENSEZ A  
**V. DE CHRISTMAS**

Pour tout ce qui concerne

VOTRE TABLE  
Porcelaine - Cristallerie  
Argenterie argent massif  
Faïences copies d'ancien  
Vaisselle acier inoxydable  
Très belle verrerie

Prix avantageux  
Faïence de Quimper  
Maison Spécialisée  
11, R. de Bretagne - Tél. 00.73

## WINPOWER

met à votre service  
l'énergie du vent sous forme de courant électrique

6 volts	200 watts
12 volts	200 watts
32 volts	1.800 watts
	1.250
110 volts	1.800 watts

Postes T. S. F. ORA, pour le Bled  
équipés d'un bloc vibreur 6, 12 ou 32 volts Mollory américains d'origine  
Réfrigérateur au pétrole  
« FRIGVEL »  
Agent pour la Tunisie :  
**L. PABION**  
32, avenue de Paris, TUNIS — Tél. 41.43

## COURROIES DE TRANSMISSION

EN CAOUTCHOUC  
Belata, Cuir, Poil de Chameau  
Toutes largeurs disponibles

## COURROIES DE COMMANDE

SANS FIN (plates)  
en Caoutchouc, adaptables à toutes marques  
de Moissonneuses-Batteuses

## BASCULES

EN BOIS, FER, FARINIÈRES  
Pelles en bois  
Toles perforées de 2 à 15 mm.  
Prix avantageux  
Ets A. SAADA FILS, Successeurs  
52, Avenue de Carthage — Tél. 44.92

## MATERIEL INDUSTRIEL, AGRICOLE ET VINICOLE

Quincaille Générale

Outils divers - Matériel pour Travaux Publics  
Articles de Caves - Tuyaux Caoutchouc - Rondelles  
Boulets - Feuilles Caoutchouc

Matériel Vinicole  
Egrappoir - Pompe à Vendange  
Moto-pompe - Pompe à Lie

## «Modèle LOSARDO»

45, Rue Thiers — TUNIS

## LES EXPRESSIONS DU JOUR

Afin de faciliter à nos lecteurs la compréhension de mots ou d'expressions à la mode qu'ils rencontrent souvent dans leurs yeux dans les journaux, ou qu'ils entendent au cours de certaines discussions ou à la radio, nous nous proposons de publier de temps en temps leur définition. Nous essaierons de trouver des définitions simples. Ainsi, nos lecteurs enrichiront leur vocabulaire. Nous leur demandons cet effort, car, bien souvent, ces mots et ces expressions, compliqués et savants, recouvrent des réalités que le paysan du vingtième siècle n'a plus le droit d'ignorer s'il ne veut pas, pour son malheur, être en marge d'une société en pleine évolution.

**Unions Économiques**

Ententes entre certains pays voisins qui décident de supprimer les barrières entravant leur commerce. Ces ententes doivent constituer une première étape dans la voie de l'intégration économique de l'Europe, c'est-à-dire la création d'un vaste marché unique en Europe, zone de libre échange, comprenant 270 millions de consommateurs.

Deux unions sont actuellement en négociation : France-Italie-Belgique-Pays-Bas-Luxembourg, plus communément baptisée « Finebel » (association des premières lettres des pays particuliers).

Danemark-Irlande-Norvège-Suède, généralement intitulée « bloc nordique » ou « bloc scandinave ».

**Libération des échanges**

Se transforme souvent en « libéralisation des échanges ». La première expression, plus courte de deux syllabes, est amplement suffisante. Cette expression signifie : suppression du système des contingents et contingents, c'est-à-dire les limitations de l'importation de certains produits.

Par exemple, un importateur qui veut acheter un produit à l'étranger ne peut le faire qu'en possession d'une licence qui porte la quantité de marchandises autorisées à franchir les frontières. Les licences sont délivrées dans le cadre du contingent fixé par le gouvernement. La libération des échanges est un des buts poursuivis à l'heure actuelle par l'O. E. C. E. (Organisation Européenne de Coopération Européenne) car le système des contingents et contingents entrave le commerce international et ne permet pas à la concurrence de s'établir librement.

Ce problème soulève des difficultés considérables et la résistance des divers pays est puissante.

Mais, le 15 décembre, les pays membres de l'organisation se sont engagés à « libérer » la moitié au moins de leur commerce extérieur. A l'intérieur des unions économiques, les échanges commerciaux se feront, en principe, librement.

**Monnaies fortes, monnaies faibles**

L'expression « monnaie forte » désigne la monnaie pour laquelle, sur les marchés mondiaux, la demande l'emporte sur l'offre.

Cette monnaie est généralement celle d'un pays qui s'enrichit.

La monnaie faible, par contre, est celle d'un pays qui se trouve dans une situation économique peu favorable et qui a recours à l'inflation pour compenser la diminution de ses ressources.

Exemples de monnaies fortes : dollar, franc suisse ; de monnaies faibles : lire, drachme grecque.

# Le Marché International des céréales

Les rapports reçus de presque tous les pays du monde, y compris l'Inde, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, sur l'état actuel des cultures sont, sans exception, très favorables. Saut imprévu, les récoltes européennes de blé dépasseront en 1950 celles de 1949. Ce dernier résultat sera obtenu grâce à un meilleur approvisionnement en engrais et à la mise en application de méthodes de travail plus modernes et plus rationnelles. Dans les milieux commerciaux américains, on estime, par conséquent, qu'en 1950/1951, les exportations des Etats-Unis de blé et de farine diminueront de moitié par rapport à 1949-1950.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'un certain nombre de parlementaires américains ait essayé de liquider une partie des excédents dans le cadre du plan Marshall, en imposant aux pays européens l'importation de vivres, dont ils n'auront plus besoin. Il est d'ailleurs probable que le Congrès américain se conformera finalement à cette exigence, d'autant moins qu'une telle solution ne résoudra pas le problème des surplus américains.

Le Conseil International de Blé vient d'admettre comme nouveau membre l'Allemagne, tout en ajournant pour une période pas encore déterminée la demande du Japon. Cette différence de traitement s'explique, selon des informations dignes de foi, par le fait que l'Allemagne s'est engagée à ne s'approprier en blé en dehors de la zone dollar que dans la mesure où les pays fournisseurs ne faisant pas partie de la zone dollar, c'est-à-dire pratiquement l'Australie, augmentent leurs contingents initiaux. Pour des raisons géographiques, le Japon n'a pas voulu accepter un tel engagement. L'Allemagne achètera donc le cadre de l'Accord International 1,8 millions de tonnes de blé par an, dont environ 80.000 tonnes proviendront de l'Australie et le reste presque exclusivement des Etats-Unis.

Fin mars, les autorités américaines ont publié le premier rapport officiel sur les récoltes probables en 1950. Le fait que les surfaces cultivées en maïs ont encore augmenté par rapport à l'année dernière, contrairement aux recommandations du gouvernement, impressionne les milieux commerciaux qui deviennent de plus en plus pessimistes en ce qui concerne l'écoulement possible des excédents agricoles américains. L'amélioration des conditions atmosphériques a, d'autre part, pesé sur le marché des céréales qui reste extrêmement sensible.

La France continue à exécuter

Les conditions sur le marché européen des céréales pourront être influencées par les tentatives faites à présent en vue d'une reprise des échanges entre l'Ouest et l'Est. En effet, le Secrétaire général de la Commission Economique Européenne, un organisme rattaché aux Nations Unies, vient de proposer aux pays de l'Ouest de conclure avec les pays de l'Est des contrats à long terme pour la fourniture de quantités minima de blé et d'autres céréales. De tels accords pourraient éventuellement, à la longue, gêner les exportations françaises de blé. Toutefois, un dumping de la part des pays de l'Est est peu probable, étant donné qu'ils s'efforcent d'obtenir pour leurs produits de base des prix aussi élevés que possible.

Les bourses américaines de céréales sont actuellement favorablement influencées par deux facteurs qui n'ont logiquement aucun rapport avec la situation effective du marché des céréales : la hausse générale des prix des matières premières et la fermeté soutenue des graines de soja. Ce sont surtout ces dernières qui ont influencé jusqu'à présent par leur mouvement ascendant les cours des céréales.

Malgré cette conjoncture favorable, les milieux compétents restent pessimistes pour l'avenir. Ils estiment que l'unité du marché mondial pourra fort bien être compromise à partir de la prochaine saison, de telle sorte que les prix américains, maintenus à un niveau élevé par la politique gouvernementale de soutien, ne seront plus identiques aux prix demandés dans tous les autres pays, notamment en Australie, en Argentine et peut-être même au Canada. Dans ces conditions, les importateurs de blé s'approvisionneraient, dans toute la mesure du possible, en dehors des Etats-Unis et n'achèteraient le contingent obligatoire prévu dans l'accord international sur le Blé qu'à la fin de la saison, pour être sûrs de profiter du prix minimum. Ce prix minimum de l'Accord International, soit 1,40 dollars le boisseau, pourrait alors fort bien devenir le prix moyen du marché.

Les autorités allemandes viennent de publier les nouveaux prix intérieurs de céréales qui seront appliqués à partir du 1er juillet 1950. Un quintal de blé coûtera alors 2.670 francs et un quintal de seigle 2.252 francs. Ces prix allemands, quoique majorés, restent encore inférieurs aux prix internationaux, comme tenu des frais de transport et demandent le maintien d'une subvention d'environ 17 milliards de francs pour l'année 1950-51.

Notons enfin que dans le premier trimestre de 1950, l'Argentine a exporté 800.000 tonnes de céréales, dont 630.000 tonnes de blé, 95.000 tonnes de seigle et 45.000 tonnes d'avoine. Le Brésil en a reçu 300.000 tonnes, l'Italie 200.000 tonnes et l'Espagne 80.000 tonnes.

## UN MILLION DE QUINTAUX DE BLE EXPORTES

Le contingent d'exportation de un million de quintaux de blé sur l'Allemagne va se réaliser prochainement, ce qui permettra de résorber une petite partie des stocks actuels.

## RÉCOLTE DE BLE DUR AUX ETATS UNIS

Le Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis a évalué la récolte de blé dur des Etats-Unis pour la campagne 1949 à 9.610.000 quintaux. La récolte de 1948 était de 12 millions de quintaux et la moyenne 1948-1947 de 8.720.000 quintaux. Le rendement serait seulement de 7,5 quintaux à l'hectare contre 9,75 pour la moyenne des années 1938-1947.

## GRANDE-BRETAGNE

Le Ministère de l'Agriculture de Grande-Bretagne vient de publier des statistiques relatives aux récoltes d'Angleterre et du Pays de Galles. Les statistiques sont intéressantes, car elles fournissent non seulement la production globale des diverses récoltes mais aussi le rendement à l'hectare.

En 1949, le rendement de blé, à l'hectare, s'est élevée à 28 quintaux et demi, calculé avec le quintal métrique de 100 kilogs. Cela représente une augmentation de rendement de près de 2 quintaux sur l'année dernière, et de 4 quintaux sur la moyenne des dix dernières années. Le rendement de l'orge s'est monté à 25 quintaux 75 à l'hectare, une augmentation de plus d'un quintal sur 1948. En 1949, les cultivateurs britanniques sont parvenus à produire 23 quintaux 75 d'avoine à l'hectare et près de 21 quintaux et demi à l'hectare de seigle. Alors que le rendement des céréales a augmenté, celui des pommes de terre et des betteraves sucrières a nettement diminué, le rendement des pommes de terre ayant été, en 1949, de 16 tonnes et demie à l'hectare et celui des betteraves sucrières de 24 tonnes 75 à l'hectare.

Malgré l'augmentation du rendement des céréales à l'hectare, par suite de la réduction des superficies cultivées, la production totale est légèrement inférieure en 1949 à celle de l'année précédente.

## LES ETATS-UNIS ABANDONNENT-ILS LEURS TARIFS DOUANAIERS ?

Dans un communiqué publié à Washington par le Département d'Etat américain, les Etats-Unis ont annoncé leur intention de négocier avec 17 nations des abaissements de tarifs douaniers portant sur 2.500 articles en provenance de ces pays ? Ces propositions seront faites à la conférence tarifaire de Torquay, qui s'ouvrira le 28 septembre, par la délégation américaine qui aura également les pouvoirs voulus pour demander en échange d'abaisser leurs tarifs portant sur des marchandises américaines.

Ces abaissements de tarifs porteront notamment sur les vins, les poissons, les produits laitiers, les légumes, etc. Les dix-sept nations avec lesquelles les Etats-Unis envisagent de négocier ces concessions sont : la France, l'Australie, l'Afrique du Sud, la Belgique, le Brésil, le Canada, la Grande-Bretagne, la Hollande, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande et la Norvège, ainsi que six pays participant pour la première fois à des négociations avec les Etats-Unis : l'Allemagne occidentale, l'Autriche, la Corée du Sud, le Guatemala, le Pérou et la Turquie.

## PRODUCTION ET CONSOMMATION DE VINS EN AUSTRALIE

L'Australie joue un certain rôle comme fournisseur de vin du marché britannique, mais il ne semble pas que la viticulture française doive sérieusement craindre cette concurrence. En effet, les vignes australiennes ne couvrent qu'une surface globale d'environ 26.000 hectares et la production de vin s'est élevée dans les dernières années en moyenne à 1,5 million d'hectolitres, plus de la moitié de ce volume est régulièrement transformé en alcool. La consommation intérieure s'est considérablement développée au cours des quinze dernières années, en atteignant actuellement environ 450.000 hectolitres contre 160.000 hectolitres en 1938-39. Par contre, les exportations sont en régression, n'ayant plus atteint en 1948-49 qu'un volume d'environ 60.000 hl, contre 150.000 hl. en 1938. La Grande-Bretagne est pratiquement le seul client de l'Australie.

## Petites Annonces

A VENDRE, par suite séparation d'associé, importante Société du Centre, de vins et spiritueux, possédant cuverie moderne et appareillage de traitement frigorifique des vins. S'adresser à M. BAOT, notaire, 1, place Deltille, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

## Plus de ravages dans vos troupeaux par les Tiques et les Gales grâce aux Traitements Antiparasitaires de la COOPERATIVE D'ELEVAGE et D'INSEMINATION ARTIFICIELLE DE TUNIS

qui, parmi les produits de choix, a adopté le :

### TIGAL

Riche en Isomères Actifs Stable et adhérent

COOPERATIVE D'ELEVAGE et D'INSEMINATION ARTIFICIELLE  
LA RABTA — Tél. 27.85

## LE PÉTROLE EN AGRICULTURE

Des recherches importantes sont menées à l'heure actuelle pour découvrir de nouvelles applications pour l'agriculture des sous-produits du pétrole. On sait qu'ils sont déjà employés avec beaucoup de succès comme désherbants sélectifs des carottes et plantes apparentées. On s'efforce en ce moment de découvrir si ces produits ne peuvent pas servir également pour d'autres récoltes, s'ils peuvent être employés plus économiquement, s'ils sont toxiques pour le consommateur.

## LE LIBAN IMPORTE DU FROMAGE

A la suite de la dénonciation de l'union douanière syro-libanaise, le gouvernement du Liban a décidé d'accorder aux produits fromagers importés dans le pays la franchise douanière, pendant que ces mêmes produits restent soumis en Syrie à une taxe de 25 % ad valorem. La décision libanaise devrait faciliter nos exportations de fromages vers ce pays.

# L'AGRICULTURE à travers le Monde

## LE MARCHÉ VINICOLE YOUGOSLAVE

Les vins jouent un rôle croissant dans les exportations yougoslaves vers les pays occidentaux, les besoins du marché intérieur étant dans une très large mesure satisfaits aux exportations.

La Yougoslavie occupe la cinquième place parmi les producteurs européens de vin. Malgré les pertes de guerre, son vignoble dépassant sa production d'avant-guerre, fournit plus de 6 millions d'hl. de vin par an. Les principaux débouchés en sont les pays scandinaves, la Hollande, la Belgique, l'Autriche, la Suisse, l'Egypte et les Etats-Unis.

Les experts affirment, néanmoins, que les vins yougoslaves ne sont point comparables en qualité aux vins français et italiens.

## LES RELATIONS ENTRE LA FIFA ET LA CEA

Le Comité Mixte, constitué entre la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles (FIPA) et la Confédération Européenne de l'Agriculture (CEA) a tenu sa première session le 22 avril, à Paris. Ce Comité, dont l'institution était prévue par l'accord passé l'an dernier entre les deux organisations, a pour mandat de faciliter leurs relations de travail, en ce qui concerne les problèmes de l'agriculture européenne. A la demande de la CEA, les observateurs de cette organisation suivront désormais les travaux du Comité de la reconstruction économique européenne de la FIPA qui est l'organisme professionnel avec lequel l'Organisation Européenne de Coopé-

ration Economique (OECE) se consulte en matière agricole. Il est entendu, d'autre part, que des recommandations seront faites aux commissions des deux organisations traitant des problèmes de la coopération agricole en vue de réaliser un certain partage des tâches considérables qui s'offrent à elles dans ce domaine. Les deux délégations ont échangé des informations sur le programme de travail de leurs prochaines assemblées générales annuelles et constaté que ceux-ci avaient été établis dans l'esprit de l'accord de 1948. Ensemble, Belgique, l'Autriche, la Suisse, l'Egypte et les Etats-Unis.

## LES IMPORTATIONS DE VINS EN FRANCE

Malgré les bruits qui circulent, il n'y a pas eu d'importation de vins étrangers ce jour : ceux qui ont été introduits aux postes-frontières sont en transit et il y a des douanes de vins étrangers sous douane entreposés à Sète.

Si des importations étaient nécessaires, leur principe serait d'abord formulé par la commission de coordination viticole que le Ministère de l'Agriculture s'est engagé à convoquer en temps opportun, conformément à une lettre adressée aux associations viticoles le 20 janvier par le Président du Conseil.

Précisons que les Italiens proposent du vin à 22 fr. le litre rendu Modane, soit avec le droit de douane de 40 % 31 fr. le litre droit frontière, alors que les vins français valent 38 fr. le litre à la propriété.

# TEXTES OFFICIELS

## PROTECTION DES INCENDIES EN BORDURE DES VOIES FERRÉES

Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 29 avril 1950, portant dérogation à l'arrêté du 16 juin 1947, prescrivait divers mesures de protection contre les incendies en bordure des voies ferrées.

## LAIT FRAIS

Arrêté du Ministère de l'Agriculture du 10 mai 1950, déclarant continuellement rongeurs arvicoles, les territoires : des cheikhats de Ouled Mamine et des Ouled Akrim (Goubel-

## ARBRES FRUITIERS

Arrêté du Directeur des Finances du 22 mai 1950 relatif au recensement général des arbres fruitiers dans les caïdats de Souk-el-Khâmis et Tadjerouine. (J.O.T. du 2 juin 1950, p. 893)

## TABAC

Deux arrêtés du Directeur des Finances du 25 mai 1950, relatifs à la culture du tabac en Tunisie, en 1951. (J.O.T. du 2 juin 1950, p. 893).

# COMMUNIQUÉS

## SYNDICAT DES PRODUCTEURS D'AGRUMES DE TUNISIE

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle du Syndicat se tiendra le jeudi 15 juin 1950, à 9 heures, à la salle de la Maison des Agriculteurs, 6, avenue Roustan, Tunis. Ordre du jour : Rapports moral et financier; Compte rendu des activités de l'exercice 1949; Représentation locale; Questions diverses. Tous les adhérents et sympathisants sont cordialement invités à y assister.

## MINISTRE DE L'AGRICULTURE CENTRE HORTICOLE DES CAROUBIERS

TINDJA (PAR FERRYVILLE) Les demandes d'admission au Centre Horticole des CAROUBIERS, à Tindja, peuvent être adressées dès maintenant, et jusqu'au 15 juillet, au 15, rue de l'Agriculture, Service de l'Enseignement des Recherches et de la Coopération Appliquées à l'Agriculture ou au Centre Horticole des CAROUBIERS à Tindja (par Ferryville).

## ENTRE NOUS

Français, Ingénieur Agricole Grignon, promotion 40-42, marié, sans enfant, références sur demande, cherche emploi immédiat dans enseignement agricole, stations de recherches, forêts, etc. Ecrire « Tunisie Agricole », 72, avenue Jules-Ferry, Tunis.

## UNION DES COOPERATIVES DE TRAVAUX AGRICOLES DE TUNISIE

### AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

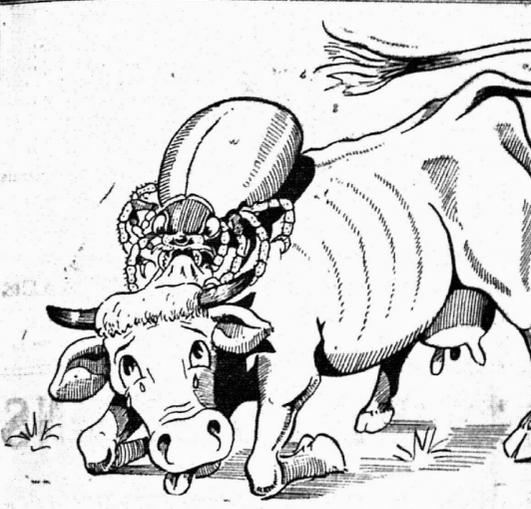
Les délégués des Coopératives adhérentes sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 16 juin 1950, à 9 h. 30, au siège de l'U.C.T.A.T., 60, rue de Portugal, à Tunis.

### ORDRE DU JOUR

Lecture du Bilan de l'Exercice 1949 et rapport du Conseil d'Administration; Rapport des Commissaires aux Comptes; Approbation des comptes et liquidation du compte Excédents d'Actif; Admission de nouvelles coopératives; Augmentation du capital; Nomination de nouveaux administrateurs; Election des Commissaires aux Comptes.

### Entre nous

M. Albert Berdahl, apiculteur à Takelsa, informe le public qu'il met en vente du miel de première qualité; Variétés Zabri, Cifi. Il se tient aussi à la disposition de MM. les Agriculteurs pour tous travaux intéressant leurs ruchers. Pour tous renseignements, s'adresser : 36, rue Sidi-Khaïf, Tunis.



## INSTALLATIONS DE CHAIS FRIGORIFIQUES VINICOLES

FILTRES DAUBRON, à vins, alcools, etc... AUTOLAVEURS AUTOSECHEURS SEPARATEURS DE LIÈS Rinçage des futaïlles



POMPES DAUBRON Spéciales pour : VINS, ALCOOLS, MOULTS, LIÈS, HUILES, et liquides divers

POMPES A PISTONS et CENTRIFUGES pour tous liquides

Sté CLAUDE BONNIER 14, Av. Carthage TUNIS - Tél. 05.61

## LES JUS DE FRUITS en Afrique du Nord, et dans l'Union Française

par Georges MONNET

Depuis la Libération, les initiatives sont multipliées à travers l'Union Française pour accroître le potentiel agricole et industriel des territoires somaliens, les efforts poursuivis par l'O.C.E., l'O.F.A.L.A.C. et l'O.T.U.S. nous voient arriver, dès cette année 1950, à une production qui, non seulement sature les besoins actuels de la Métropole, mais permet déjà d'aborder le marché international.

Et ce n'est qu'un début, car les usines en cours d'achèvement dans les territoires d'Outre-Mer ont une capacité de production qui dépasse considérablement les 16.000 hl. de jus exotiques que la France consommait avant guerre et dont les trois-quarts étaient d'origine américaine.

Nos territoires d'Outre-Mer ont, en effet, tout de suite compris l'intérêt que présente pour eux le développement d'une industrie qui a si puissamment contribué à la mise en valeur de la Californie, de la Floride et des îles Hawaï.

Pour certains fruits comme l'orange et le grape-fruit, la meilleure gaine est multipliée à travers l'Union Française pour accroître le potentiel agricole et industriel des territoires somaliens, les efforts poursuivis par l'O.C.E., l'O.F.A.L.A.C. et l'O.T.U.S. nous voient arriver, dès cette année 1950, à une production qui, non seulement sature les besoins actuels de la Métropole, mais permet déjà d'aborder le marché international.

Et ce n'est qu'un début, car les usines en cours d'achèvement dans les territoires d'Outre-Mer ont une capacité de production qui dépasse considérablement les 16.000 hl. de jus exotiques que la France consommait avant guerre et dont les trois-quarts étaient d'origine américaine.

Nos territoires d'Outre-Mer ont, en effet, tout de suite compris l'intérêt que présente pour eux le développement d'une industrie qui a si puissamment contribué à la mise en valeur de la Californie, de la Floride et des îles Hawaï.

Pour certains fruits comme l'orange et le grape-fruit, la meilleure gaine est multipliée à travers l'Union Française pour accroître le potentiel agricole et industriel des territoires somaliens, les efforts poursuivis par l'O.C.E., l'O.F.A.L.A.C. et l'O.T.U.S. nous voient arriver, dès cette année 1950, à une production qui, non seulement sature les besoins actuels de la Métropole, mais permet déjà d'aborder le marché international.

Et ce n'est qu'un début, car les usines en cours d'achèvement dans les territoires d'Outre-Mer ont une capacité de production qui dépasse considérablement les 16.000 hl. de jus exotiques que la France consommait avant guerre et dont les trois-quarts étaient d'origine américaine.

Nos territoires d'Outre-Mer ont, en effet, tout de suite compris l'intérêt que présente pour eux le développement d'une industrie qui a si puissamment contribué à la mise en valeur de la Californie, de la Floride et des îles Hawaï.

Pour certains fruits comme l'orange et le grape-fruit, la meilleure gaine est multipliée à travers l'Union Française pour accroître le potentiel agricole et industriel des territoires somaliens, les efforts poursuivis par l'O.C.E., l'O.F.A.L.A.C. et l'O.T.U.S. nous voient arriver, dès cette année 1950, à une production qui, non seulement sature les besoins actuels de la Métropole, mais permet déjà d'aborder le marché international.

Et ce n'est qu'un début, car les usines en cours d'achèvement dans les territoires d'Outre-Mer ont une capacité de production qui dépasse considérablement les 16.000 hl. de jus exotiques que la France consommait avant guerre et dont les trois-quarts étaient d'origine américaine.

Nos territoires d'Outre-Mer ont, en effet, tout de suite compris l'intérêt que présente pour eux le développement d'une industrie qui a si puissamment contribué à la mise en valeur de la Californie, de la Floride et des îles Hawaï.



La Batterie A. S. à qualité égale

20 % meilleur marché

Garantie un an  
Aperçu de quelques prix :  
Batterie 6 V. 90 AH. : 6.000 fr.  
» 6 V. 150 AH. : 9.800 fr.  
» 12 V. 40 AH. : 6.500 fr.

Reprise en compte des batteries usagées

Sté. A. THUILIER & Cie

Fondouk-Choucha, par Radès  
Téléphone 913 Mégrine  
Magasin : 57 bis, r. Marceschau, TUNIS

## La « Tunisie Agricole »

le plus fort tirage des Journaux Agricoles de la Régence



ACHETEZ UN PHILIPS la meilleure poste

GHIANI 15, Av. de Carthage TUNIS

la meilleure spécialité

Postes PHILIPS à batterie 6 volts fabrication Hollandaise «Lompe» Philips 6, 12, 24 et 32 volts pour Wincharger

## TOPAN

ATTIRE ET TUE TOUS LES ANIMAUX NUISIBLES Rats, souris, mulots, campagnols, taupes, lérotis, putois, fouines, martres, blaireaux, corbeaux, etc.

En vente : Mme HABIS 74, rue du Portugal - TUNIS Agent général : A. NAHUM 4, rue d'Algérie - TUNIS

## OFFICE DU VIN

SITUATION DU MARCHÉ Les vins sont actuellement cotés sur les bases suivantes : à l'exportation : 340 à 350 fr. le degré qu'il y a; consommation locale : 260 à 280 fr. le degré.

En ce qui concerne les opérations sur souches, quelques achats ont été effectués pour lesquels les prix ne seront fixés que lors des vendanges. Dans l'ensemble, le marché demeure calme.

## ERRATUM

Dans l'article de M. Plazy, paru dans notre dernier numéro et relatant la fin du voyage de M. Martin en Oranie, il fallait lire en première page, 7<sup>e</sup> colonne : « Encore le miracle de l'eau récent d'une vingtaine d'années » et non d'une vingtaine.

Avec nos excuses.

## A VENDRE A CITE-JARDINS

Terrain de 450 m2 S'adresser : Régie d'Immeubles A. PETIT 10, rue Léon-Roches - TUNIS Tél. 37.47

# تونس الفلاحية

لسان جامعة التعاضديات الفلاحية للقطر التونسي وجامعتي

التقابات الفلاحية وتقابات الاختصاصيين الفلاحيين بالقطر التونسي

( اتحاد القطر التونسي للس. ج. ا. )

## سانحة التعاون الدولي

نريد ان لا يلتبس على الأذهان مولول هذا العنوان ، فلننا تصد به التعاون بين الدول قصد تحسين علاقتها من الوجهة السياسية الامر الذي لم تنفك نسمع به بدون ان نرى له نتيجة تذكر في عالم الحس وبدون ان تبرز لان مزايه ومنافعه للعالم . بل ان الامر هو اسبط من ذلك بكثير لانه يتعلق فقط بتوثيق مبادئ التضامن الدولي وتطبيقها على ميدان اقتصادي يحث هو ميدان التعاضد الفلاحي .

لقد سبق لنا ان بسطنا هنا منذ خمسة عشر يوما خلت ان مشاكل الانتاج الارضي كثيرها من المشاكل لم يبق مجال اليوم لمعالجتها والبث فيها الا في النطاق الدولي وهذه الملاحظة التي ابدناها لم تأت بها من عندينا بل هي مبنية على المشاهدة المحسوسة وعلى حقيقة واقعية لا ريب فيها ، ونريد اليوم ان نذكركم بها من جديد في خصوص التعاون الفلاحي .

ستشاهد مدينة ستراسبورغ التي ارتفع ذكرها وعظم قدرها اذ اصحت عاصمة للقيادة الأوروبية بأسرها انعقاد الجلسة العامة للجامعة الأوروبية للفلاحة في ربيعها من يوم ٢٥ سبتمبر الى يوم ٢ أكتوبر ١٩٥٠ وفي عزم الجلسة العامة الموما لها علاوة عن مختلف المؤتمرات المختصة لبحث المشاكل المتنوعة للانتاج الفلاحي العالمي ان تدرس بصفة خاصة مسائل التعاضديات سواء من الوجهة الفنية او من الوجهتين الثقافية والاجتماعية .

وتجري في هذه الايام في ستوكولم عاصمة بلاد السويد اشغال المؤتمر الرابع للجامعة العالمية للمنتجين الفلاحين الذي يمثل فرنسا فيه عدة شخصيات بارزة نخص بالذكر منها م. مارتان رئيس الجامعة العامة للفلاحة ورئيس الجامعة القومية للتعاقد الفلاحي وهو في الآن نفسه كاهية رئيس تلك المؤسسة العالمية العتيبة .

ان الجامعة العالمية للمنتجين الفلاحين التي تضم الاغلبية الساحقة للمنتجين بالفلاحة لا يمكن من الممكن لها الا تهتم بالمشاكل الجديدة التي يفرضها التعاقد الفلاحي ولهذا قد رسمت في جدول مفاوضاتها اثناء مؤتمر ستوكولم بحث العلاقات بين مختلف التعاضديات ومقاومة الاختصاصات الصناعية والتجارية (اي تفرد كتلات من الصناع والتجار ببعض اقسام من

(تونس الفلاحية)

## تونس تتجهز

للدفاع عن منتوجاتها الفلاحية وترويجها

توسيع نطاق مطمور القمح بسوق الخميس

مما لا ريب فيه اليوم ان اول ما يسمى اليه المنتج هو اجتناب ورود ثمرة عمله صيرة واحدة للاسواق حيث يترتب على ذلك تدهور في الاسعار وتعذر وجود المشترين وما سبب ذلك في الغالب الا قلة وسائل الحزن الصالحة للمنتوجات .

ولما كان القمح في الايالة من اهم المواد المعدة للوسق فقد كان لزاما جمعه وحفظه لتيسر تسليمه للمطاحن شيئا فشيئا على حسب حاجياتها وكذلك للمصدرين الذين يفهم هذا التيسير .

وهذا هو الدور الذي تقوم به في الايالة التونسية مختلف المطامير التي يعجب بها زوارنا وهي في الآن نفسه حجة دامغة على فوائدها التعاضديات الفلاحية .

ان مؤسسة السوكول التي تقوم مطاميرها هنا وهناك وفي اهم الجهات المنتجة للقمح قد رأت ان توسع في مطمورها المقام بسوق الخميس نظرا لاتساع نطاق زراعة القمح بتلك الناحية وخصوصا نظرا لنمو المنتوجات سواء في المزارع الأوروبية او في المزارع التونسية ، وقد بان بالكاشف ان تلك البناية الكبرى لم تبق منذ العام الماضي موفية بالمرام ولم تعد كافية لايواء انتاج الجهة الذي يتجاوز ١٣٠٠٠٠ قطارا سنويا .

قرر مجلس ادارة تلك المنظمة التعاضدية الذي يرأسه ذلك الرئيس النشط المقدر م. ماريس رفع سعة البناية المذكورة وذلك بان تصير صالحة لايواء ١١٠٠٠٠ قطار عوض ٥٠٠٠٠ قطار .

وقد ابتدأت الاشغال التي نيطت بعهددة شركة هرسن منذ شهر اوت الفارط وستتم بعد بضعة ايام اي في الابان اللازم لقبول نتائج الصاية الجديدة .

وقد امكنا الاطلاع على ما تم انجازه واستقينا عدة بيانات تلقيناها من مسيو قيسر مدير السوكول ومن م. قيوم مدير شركة هرسن ومن م. فيقي وكيل المطمور فلعلنا ان للمعمارة ارتفاعا قدره ٣٧ مترو وهي تسع

بالمرصاد من وضع الحبوب داخل الثقب لا خارجها ، ولينولى الاشراف على غسل العملة بمجرد رجوعهم ولم اسجل اي حادث مكرر قد حصل .

والخلاصة ان فوسفور الزنك هو ادرخص ثمننا من الكمابوليسيد بست مرات وانجع منه يؤثر فيه ولا يغسله مثلنا . يغسل الستريكين ، فالرأي عندي هو انه لا ينبغي التردد في موضوع الحال ولا ينبغي ان يصعدنا عن سعيانا او يوقنسا ما يشاع من وجود كميات من الكمابوليسيد باثرة ويلزم استفاداه .

ومن جهة اخرى فانه ما لا فائدة فيه ان يظهر احد الفلاحين مزرعته من الجرذان اذا كان جيرانه لا يعملون مثل عمله ، وانه من المتعذر عليه نظرا للخطر ان يحضر ويحزن عنده طعمت مسمومة ، وبناء على ذلك فان الكفاح ينبغي ان يصير وجوبيا وجاريا على يد هيئات رسمية متخصصة بمن يعين سلفا عن كل غار من غيران اليرابع ويدفعه الفلاح شيئا فشيئا بمجرد اتمام الاشغال .

ان ادارة الاشغال العامة وشركات السكك الحديدية ومصلة املاك الجانب وادارة جمعية الاوقاف ينبغي ان يشعلها جميعا هذا اللزوم .

فكم يلزم ان يعض من الوقت لبعق البت بصورة حازمة في هذه المسألة الجوهرية وذات الاهمية الاساسية لتطهير الاراضي التونسية ؟

ج . رئيسي

## لنستأنف الحديث عن الجرذان

لقد احطنا الفلاحين علما في فصلين ادراجا في هذه الجريدة بنتائج التجارب التي اجريت في هشير برج شاكير في خلال شهر مارس . على ان الاهتمام الذي بدا من وزارة الزراعة اثناء هذه المحاولات الرامية لتطهير البرية من الجرذان قد كان يؤمل منه ان الكفاح سيستمر بصفة عامة شاملة . وان الفلاحين سيعلمون بوقوعه ليشاركوا فيه مشاركة فعالة حاسمة .

وقد كانت احسن النتائج التي حصلت من هذه التجارب الرسمية هي التي اعطاها فوسفور الزنك وارسنيات السودة ، اما الكمابوليسيد فانه لم يعط الا نتائج غير ذات قيمة .

وبعكس ذلك فان كل ثقب اليرابع التي عولجت بفوسفور الزنك وعددها نحو التسعة آلاف ثقب قد كانت النتيجة الحاصلة منها عبارة عن ١٠٠ في المائة .

ولتحضير قطار من الحبوب يلزم كمية من الكمابوليسيد يتكلف ثمنها بفرنكات ٣٦٠٠ (وهو الثمن الذي تباع بمقتضاه وزارة الزراعة) والمادة المذكورة) بينما سعر فوسفور الزنك اللازم لهذه العملية نفسها لا يتجاوز فرنكات ٦٠٠ .

وليس فوسفور الزنك اضر على الانسان والحيوانات الداجنة من الستريكين المتألفة منها الكمابوليسيد ، فلقد استعملته بواسطة عملة غير اخصائين تحت حراسة عامل نيه ليكون

## عزاء للعائلة الفلاحية

فجع الوسط الفلاحي بفقد احد عمد الكبار الا وهو المسوف عليه م. بيار دوليني رئيس الحجره الفلاحية لشمال المملكة حيث وافاه الاجل المحتوم يوم الخميس ٨ جوان الجاري .

وقد شيعت جنازته يوم الجمعة على الساعة العاشرة في موكب جامل مشى فيه كبار الشخصيات واصدقاء الفقيد واعضاء العائلة الفلاحية التي كان لها سندا ونصيراء فعزى فيه اهله وذويه وتعزى فيه بالخصوص عموم الفلاحين الذين يتسبون في الحقيقة لائله واحدة يؤلف بينها المجهود المشترك بقطع النظر عن العنصر والمعتقد .

## بالرغم من الزوايح لا تزال تقديرات

العصابة على حالها بالنسبة للحبوب

في اواخر الاسبوع الذي قبل الاخير ساءت الاحوال الجوية في كثير من نواحي المملكة التونسية . واثرت زوايح غريبة في بابها لانها غير متعارفة ولا معتادة في مثل هذا الفصل من العام .

فمجاز الباب التي ساءت في هذا العام الفلاحي بصفقة المبون قد كان نصيبها من الزوايح وافرا وبليها وادي الزرقاء وماطر وجهة قلعة الضم وفي جميعها تسببت العواصف في الاضرار بصابات الغلال ونتائج الكروم .

ومن جهة اخرى فان ربح السموم التي عقبته انفجار العاصفة قد تسببت في اضطرابات كثيرة في مزاروعات الكتان التي باشرها الفلاحون في هذه السنة بدون حماس كبير . وان قرب اوان الحصاد يمكن ان يحصل بسببه الخوف على السنايل وعلى ما هو معقود عليها من الامل في حسن نتيجتها .

على انه اذا كانت كثير من القطع قد حصل فيها اثناء لسنايل الشعير او القمح فان هذا الضرر الظاهري لا يلوح منه انه سيبترتب عليه مكالسة الامل المرجوة من السنة الفلاحية الجارية .

وفي الامكان ان توضع تقديرات مدققة حوالي منتصف شهر جوان الجاري اي في حين ابتداء موسم الحصاد بالنسبة للحبوب المتأخرة . وفي انتظار بشائر الخير التي نتوقها ونؤملها من فضل الله سبحانه وتعالى لا يسعنا الا ان نسجل بمزيد السرور ما تلقيناه اخيرا وما استفدناه من اوشق المطر من ان الامل المعقود على حسن الصاية لم تخبب وانها ستحقق ان شاء الله حين يتم الحصاد .

(عن جريدة «الديش تونيزيان» في ٥ ماي ١٩٥٠)

## حفظ الاراضي الزراعية وتجديدها

لقد بنا في فصل سابق مختلف اطوار انهيار الاراضي واوضحنا نوعين من وسائل العلاج اولهما وسائل الحفظ في صورة ما اذا كانت المحاصيل الفلاحية لا تزال مقبولة ومرضية نوعا ما ولمع يد ظهور مقدمات الانهيار . وثانيهما وسائل التجديد في صورة ما اذا تدهرجت الارض كثيرا واصبحت غير قابلة للبذر الا بمزيد الصعوبة .

ولا فائدة في الاطباب هنا في بيان اساليب تجديد الاراضي بمعاوضة وزارة الزراعة بل الافيد هو تحليل عوامل الانهيار مع توضيح بعض طرائق المقاومة يسهل على الفلاح اتخاذها بنفسه وبالاعتماد على مجهوده الخاص ومن جملة طرائق المقاومة التي استعملت بنجاح في عدة جهات من المملكة يجدر بنا ان نذكر غراسة كروم العنب في الاراضي المتدلية بالوطن القبلي وفي بوجريدة وكذلك غراسة الزيتون واللوز حسب نفس هذه الطريقة بناحية زغوان وبضواحي العاصمة التونسية .

وكلما انتقلنا نحو الشرق وجدنا نسبة الاراضي التي اجزرت فيها زراعات سنوية قد نمت لا سيما بجهات بوعراة وقصر بوخريس

لقد بنا في فصل سابق مختلف اطوار انهيار الاراضي واوضحنا نوعين من وسائل العلاج اولهما وسائل الحفظ في صورة ما اذا كانت المحاصيل الفلاحية لا تزال مقبولة ومرضية نوعا ما ولمع يد ظهور مقدمات الانهيار . وثانيهما وسائل التجديد في صورة ما اذا تدهرجت الارض كثيرا واصبحت غير قابلة للبذر الا بمزيد الصعوبة .

ولا فائدة في الاطباب هنا في بيان اساليب تجديد الاراضي بمعاوضة وزارة الزراعة بل الافيد هو تحليل عوامل الانهيار مع توضيح بعض طرائق المقاومة يسهل على الفلاح اتخاذها بنفسه وبالاعتماد على مجهوده الخاص ومن جملة طرائق المقاومة التي استعملت بنجاح في عدة جهات من المملكة يجدر بنا ان نذكر غراسة كروم العنب في الاراضي المتدلية بالوطن القبلي وفي بوجريدة وكذلك غراسة الزيتون واللوز حسب نفس هذه الطريقة بناحية زغوان وبضواحي العاصمة التونسية .

وكلما انتقلنا نحو الشرق وجدنا نسبة الاراضي التي اجزرت فيها زراعات سنوية قد نمت لا سيما بجهات بوعراة وقصر بوخريس

ج . رئيسي

اعلام للتنايلن

يشرف م. البير بردج التحال بتاكلسة باعلام العموم بانه اعد كمية من العسل للبع من النوع الرفيع (زغرتى وصفي الخ) وهو على ذمة السادة التحالين للقيام بجميع الاشغال التي تم اجباهم .

ومن شاء زيادة الاسترشاد فليخطبه بهذا العنوان : نهج سيدي خلف عدد ٣٦ تونس .